

# CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

Présidence : Mme Géraldine Carel

La présidente ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Elle souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

La présidente rappelle, comme indiqué dans la convocation, que le président habituel est absent ce soir, raison pour laquelle est présidé cette séance.

La présidente rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité. Elle insiste sur l'utilisation du micro car les séances sont enregistrées pour la prise des procès-verbaux et explique que, sans micro, le son n'est pas de bonne qualité.

La présidente souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019
3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
4. Budget 2020
5. Demande de cautionnement supplémentaire du FC Bavois
6. Approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois
7. Propositions individuelles
8. Divers

## **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués. 29 sont présents et 6 sont excusés.

Le quorum est atteint et la présidente déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019**

La présidente demande si des modifications du précédent procès-verbal sont souhaitées. Cela n'est pas le cas, la présidente passe au vote.

Décision : le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 est approuvé, 1 abstention.

## **3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions**

M. Thierry Salzmann, syndic, revient sur son intervention lors de la dernière séance du Conseil communal et plus précisément concernant les investissements futurs de la commune. En effet, vu que tous les projets ne peuvent pas être réalisés pour des raisons financières, la municipalité a défini ses priorités. Par conséquent, un préavis municipal sera établi pour la prochaine séance et concernera la rénovation de la route de Chavornay, en direction du carrefour de Marterey.

M. Jérôme Harmel, municipal, souhaite communiquer l'état d'avancement des travaux de l'église, suite à l'incendie survenu le 30 septembre 2019. Il explique que grâce à une bonne collaboration avec l'ECA, les entreprises ont rapidement pu intervenir (nettoyage complet de l'intérieur du bâtiment et ponçage, vernissage ainsi que huilage des planchers). La prochaine étape consiste au changement de l'isolation qui a aussi été endommagée par l'incendie. Les bancs les plus anciens n'ont heureusement pas été touchés. Les plus récents, qui avaient été aspergés d'un produit inflammable par l'incendiaire, ont été démontés. Ils seront remplacés par de nouveaux bancs qui seront en fabrication dès le début de l'année prochaine (livraison espérée pour fin janvier 2020). Suite à cela, un traitement des poutres et des planchers devra être effectué car il a été constaté au moment du nettoyage que le bois contenait des traces d'insectes. La dernière étape concernera l'orgue qui sera complètement démonté, remonté puis remis en service. M. Jérôme Harmel espère que l'église sera à nouveau opérationnelle à la fin du mois de février.

M. Julien Burnens revient sur le projet éolien de Bavois. Il explique que le CoPil a décidé, lors de sa dernière séance, de proposer l'ouverture du vote à la population dans le cadre de ce projet. De plus, le CoPil propose également l'ouverture des 5% au capital-actions, si le projet devait être accepté. La municipalité a décidé, quant à elle, de suivre l'avis du CoPil. Cela sera formalisé dans le préavis municipal qui sera rédigé quand le projet sera plus abouti, d'ici environ une année. En attendant, une présentation du projet et notamment du "layout" retenu sera faite par M. Basset (président du conseil d'administration et directeur de projet chez vento ludens Suisse) lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Toutes les éventuelles questions peuvent être adressées soit à : [info@bavoiseole.ch](mailto:info@bavoiseole.ch) ou à [greffe@bavois.ch](mailto:greffe@bavois.ch)

Mme Mélanie Crausaz, municipale, a une bonne nouvelle à annoncer. En effet, l'ASAICE (Association Scolaire et d'Accueil de jour des enfants Intercommunale Chavornay et Environs) est désormais reconnue comme un réseau en tant que tel avec l'accord de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants). Mme Mélanie Crausaz précise que cette reconnaissance est valable depuis le 14 août 2019, date à laquelle le Conseil intercommunal a pu être nommé et mise en place. Cela représente environ CHF 50'000.- de subventions pour 2019. Pour rappel, la convention avec la FAJE est signée jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle une solution devra être trouvée pour la sortie de l'AJOVAL (Accueil de jour d'Orbe-La Vallée).

La présidente donne la parole aux rapporteurs des commissions ainsi qu'aux délégués des diverses associations.

La parole n'est pas demandée.

#### 4. Budget 2020

Le préavis municipal, le budget ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, la présidente laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

La présidente remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et demande si la commission de gestion et finances confirme sa réserve énoncée dans son rapport au sujet du point 355 "Local voirie" et plus précisément le point 355.3140.00 "Entretien et travaux du bâtiment" car cela aurait pour conséquence le retrait du montant de CHF 16'000.- du budget 2020, via un amendement. M. Alberto De Pascali confirme la bonne interprétation de la présidente. La discussion est ouverte.

Concernant le point 42 "Service de l'urbanisme – PGA" et plus précisément le point 420.3185.00 "Honoraires et prestations de service", M. Steven Oulevay relève une différence entre le montant figurant dans le préavis municipal (CHF 20'000.-) et le montant figurant au budget (CHF 23'000.-). M. Thierry Salzmänn explique que les CHF 3'000.- de plus figurant au budget concernent l'étude pour un montant de CHF 1'000.- et les frais du RIBT (réseau intercommunal de bureaux techniques) de Chavornay pour un montant de CHF 2'000.-.

M. Steven Oulevay a une autre question concernant le point 21 "Impôts" et plus précisément le point 210.4013.00 "Impôt complémentaire sur immeubles (PM)". Il aimerait savoir à quoi correspond ce compte. M. Thierry Salzmänn informe qu'il s'agit d'un nouvel impôt sur les immeubles des personnes morales (montant estimé selon les données du canton).

M. Jérôme Harmel souhaite apporter quelques explications concernant le point mis en réserve par la commission gestion et finances, à savoir le remplacement de la porte du local de la voirie. La porte actuelle qui se trouve du côté de Chavornay est en bois, pèse environ 600kg, est utilisée entre 15 et 20 fois par jour et roule sur un rail qui n'est pas suspendu. Le fait de faire rouler cette porte sur un rail non suspendu a pour conséquence qu'elle se bloque fréquemment sous l'effet de son propre poids (voilage) et ceci surtout lorsqu'il y a de l'humidité ou de la neige. Cet état de fait engendre un inconfort d'utilisation mais aussi un problème d'étanchéité, entraînant des frais de mazout inutiles. Le but du montant mis au budget est de remplacer cette porte par une porte sectionnelle électrique, équipée de fenêtres mais aussi de créer des fenêtres dans la partie opposée du local. La nouvelle porte ne roulerait plus sur un rail mais se lèverait, apporterait une meilleure étanchéité et les fenêtres apporteraient de la lumière à l'intérieur du local de la voirie, réduisant ainsi la facture d'électricité.

M. Thierry Tétaz, président de l'Union des Sociétés Locales (USL) de Bavois revient sur le point 3 "Domaines et bâtiments" du préavis municipal et plus précisément sur le chiffre 354 "Grande salle". En effet, celui-ci indique que le remplacement des rideaux des fenêtres n'a pas été effectué en 2019 mais qu'il sera fait en 2020 pour un montant de CHF 16'000.- et que ce montant sera partiellement compensé par l'USL. M. Thierry Tétaz trouve que cette affirmation est hâtive et demande à ce que la Municipalité rectifie ce point car cela n'a pas encore été accepté par les présidents des différentes sociétés locales. M. Thierry Salzmänn explique que la Municipalité a effectivement indiqué cet élément de cette manière dans le budget, au risque d'être refusé par l'USL. Toutefois, il propose de maintenir le budget tel que présenté. M. Thierry Tétaz n'abonde pas dans ce sens et maintient que le texte du préavis municipal ne devrait pas avancer des choses qui sont incertaines.

M. Jean-Claude Agassis revient sur la précédente intervention de M. Jérôme Harmel et regrette que cette explication n'ait pas été donnée avant car la commission gestion et finances n'avait pas eu connaissance des détails communiqués ce soir.

La présidente rappelle qu'un amendement peut être retiré avant son vote, si souhaité. Etant donné que cela n'est pas le cas et que la parole n'est plus demandée, la présidente passe au vote.

Selon l'article 75 du règlement du Conseil communal, la présidente avertit que les amendements et sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

La commission gestion et finances propose un amendement au préavis municipal portant sur le budget 2020:

Retirer le montant de CHF 16'000.- du point 355 "Local voirie" et plus précisément du point 355.3140.00 "Entretien et travaux du bâtiment" figurant au budget 2020.

La présidente demande qui approuve l'amendement de la commission gestion et finances:  
0 voix pour, 24 contre, 5 abstentions

Décision : le budget 2020 est approuvé avec un excédent de charges de CHF 116'191.- tel que présenté, 6 abstentions.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat, 1 abstention.

## **5. Demande de cautionnement supplémentaire du FC Bavois**

Le préavis municipal et le rapport de la commission gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, la présidente laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

La présidente remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et demande si la commission de gestion et finances confirme, comme énoncé dans son rapport, sa recommandation à la Municipalité qui consiste à exiger du FC Bavois un amortissement de la dette hypothécaire de minimum CHF 25'000.- par année et pour une durée minimale de 10 ans, afin de permettre de réduire le cautionnement de CHF 481'318.- à un niveau équivalent à l'actuel au terme de cette période et ceci via un amendement. M. Alberto De Pascali confirme la bonne interprétation de la présidente. La discussion est ouverte.

M. Thierry Salzmann prend la parole pour informer l'assemblée que, concernant la recommandation de la commission gestion et finances, une demande écrite a déjà été faite dans ce sens au FC Bavois. Toutefois, il reconnaît que ce point n'a pas été précisé dans le préavis municipal.

M. Eric Pantet demande qui contrôlera si cet amortissement sera bien fait. M. Thierry Salzmann explique que la Municipalité va veiller au respect de ce point et précise que le FC Bavois transmet régulièrement ses comptes à la commune afin qu'un contrôle puisse être fait. De plus, il indique qu'en tant que commune cautionnaire, la Municipalité serait rapidement avisée en cas de manquement de remboursement.

M. Joaquim Vez a pu lire dans le préavis municipal que le taux d'intérêt était important jusqu'à présent mais il aimerait savoir à combien était fixé le taux des polices d'assurances vie qui arrivent à échéance. M. Thierry Salzmann répond que, selon les informations obtenues, une différence de taux de 2% existera entre le taux actuel et le taux futur.

M. Jean-Michel Viquerat, président du FC Bavois, prend la parole pour donner une explication plus complète. En effet, il rappelle que la commune de Bavois cautionne le club de football depuis 15 ans. Chaque année, le club paie un taux d'intérêt de 4,25%. La situation future permettrait de baisser le taux de 4,25% à 2% environ et engendrerait une économie de 2,25%. Le FC Bavois souhaiterait convertir la somme en amortissement direct au lieu de payer des intérêts à la banque.

M. Eric Pantet est surpris du taux cité par M. Jean-Michel Viquerat (2%) car il lui semble que les taux actuels sont inférieurs. M. Jean-Michel Viquerat explique que la situation du club de football ne peut pas être comparée avec celle d'une habitation où les taux sont effectivement inférieurs. En effet, en fonction de ses infrastructures, le FC Bavois ne bénéficie pas des mêmes conditions. Au contraire, un taux dit "à risque" est appliqué par les établissements bancaires, d'où un taux plus important que pour les maisons privées, par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

La commission gestion et finances propose un amendement au préavis municipal portant sur la demande de cautionnement supplémentaire du FC Bavois:

Exiger un amortissement de la dette hypothécaire de minimum CHF 25'000.- par année pour une durée minimale de 10 ans.

La présidente demande qui approuve l'amendement de la commission gestion et finances: 25 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

La présidente passe au vote du préavis municipal, amendé par la commission gestion et finances :

28 voix pour, 0 contre, 1 abstention

Décision : le cautionnement de la totalité de la dette hypothécaire du FC Bavois de CHF 481'318.00 est autorisé.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat, 1 abstention.

## **6. Approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois**

Le préavis municipal, la présentation du PDR et le rapport de la commission ad hoc ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, la présidente laisse la parole à M. Olivier Agassis pour la lecture des conclusions du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

La présidente remercie M. Olivier Agassis pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Adrien Saugy s'est renseigné à ce sujet sur le site de l'Association pour le développement du Nord Vaudois (ADNV). Il a pu relever qu'il y a beaucoup d'informations à disposition. Toutefois, un élément a particulièrement retenu son attention. En effet, dans le document intitulé "Plan Directeur Régional du Nord vaudois - Diagnostic territorial", page 5 il est stipulé:

*"Sur le périmètre du Nord vaudois, le projet de territoire suisse préconise plus spécifiquement de contenir la consommation du sol et l'étalement urbain dans les secteurs soumis à une forte pression immobilière, autour d'Yverdon-les-Bains et sur l'axe Orbe-Chavornay-Bavois: «l'extension de l'urbanisation doit être clairement endiguée, et les nouvelles constructions se concentrer dans les noyaux bâtis existants. Les surfaces agricoles encore disponibles doivent y être préservées et la consommation du sol contenue. »"*

Par conséquent, M. Adrien Saugy se demande s'il sera plus compliqué de construire à Bavois que sur les autres communes avec ce plan directeur régional. M. Julien Burnens explique que l'article cité est une reprise de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et qu'il s'agit d'une mesure de principe qui s'applique à toutes les communes. L'élément qui fera foi pour la commune de Bavois sera la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) qui est actuellement en cours mais cela n'influencera pas le développement de la commune. M. Julien Burnens ajoute que le volet stratégique du PDR servira plus à des thématiques intercommunales, comme par exemple les zones d'activité, la mobilité, etc., qu'au plan des zones habitables. M. Adrien Saugy profite de l'occasion pour demander si, concernant la mobilité, une augmentation de la fréquence des trains est prévue à Bavois. M. Julien Burnens répond que ce point est en suspens tant que les travaux qui se déroulent à la gare de Renens ne sont pas terminés. Toutefois, il précise que cela ne se décidera pas au niveau régional mais plutôt au niveau cantonal, voire même supracantonal.

M. Daniel Schwab explique qu'il est aussi allé chercher des informations sur internet concernant cette thématique. Il y a trouvé beaucoup de choses. Compte tenu de l'importance du sujet, il se demande si la Municipalité pourrait fournir une documentation plus détaillée à chaque membre du Conseil communal, voire même organiser une séance d'information et reporter le vote de ce point à la prochaine séance. M. Julien Burnens répond qu'il existe effectivement une grande quantité de documents à disposition des personnes intéressées et confirme qu'il n'a rien contre le fait d'organiser une séance d'information complémentaire. M. Daniel Schwab profite de l'occasion pour rappeler la problématique de la mobilité. En effet, compte tenu des nombreux habitants qui vont emménager prochainement à Orbe, il relève l'incidence sur la mobilité qu'il y aura dans le village et regrette de ne pas avoir plus de détails. M. Thierry Salzmänn prend la parole et informe que l'aspect de la mobilité évoqué par M. Daniel Schwab n'a rien à voir avec ce PDR car le quartier de Gruvatiez a été mis à l'enquête et a été accepté. Le fait d'accepter le PDR ce soir ou de l'étudier encore une année ne changera rien à cette situation précise.

M. Jean-Michel Viquerat demande si le PDR aborde la thématique des zones artisanales, compte tenu du fait que lui-même et plusieurs autres entrepreneurs du village avaient, par le passé, été intéressés à installer leurs entreprises dans une zone artisanale. M. Julien Burnens explique que des discussions ont déjà eu lieu avec l'ADNV concernant le développement de la zone d'activité du village. L'ADNV a pour mission de procéder à un recensement régional des zones d'activité afin de pouvoir assurer une coordination intercommunale des zones d'activité. La Municipalité attend le résultat de ce recensement pour ensuite rediscuter du cas de Bavois.

M. Joaquim Vez ne comprend plus très bien de quoi parle le PDR étant donné qu'il n'aborde vraisemblablement pas la thématique de la mobilité ni celle des zones artisanales ou des zones habitables. M. Julien Burnens explique que le PDR sert à coordonner les actions pour que la région du Nord vaudois puisse être prise en considération par rapport à d'autres régions et laisse la parole au syndic qui fait partie de la commission pour le volet économique de l'ADNV. M. Thierry Salzmänn commence par expliquer que la création de ce PDR est une demande du canton et que chaque région a dû faire son propre plan de développement pour toutes les thématiques relatées dans le rapport de la commission adhoc. Par conséquent, il ne verrait pas la raison pour laquelle ce PDR ne serait pas voté ce soir mais il laissera ce choix aux membres du Conseil communal. Ensuite, en ce qui concerne le développement économique via les zones d'activité, M. Thierry Salzmänn informe qu'il fait effectivement partie du comité de pilotage de l'ADNV pour ce volet. Comme déjà expliqué par M. Julien Burnens, un recensement régional des zones déjà existantes est en cours et il y aura un suivi. Jusqu'à l'année dernière, ce n'était pas aux régions de s'occuper des zones d'activité mais au canton. Depuis peu, la situation a changé et ce travail vient de commencer.

Compte tenu de toutes ces explications, M. Dominique Delay demande si le Conseil communal a réellement le choix d'accepter ou pas ce PDR et aimerait connaître les conséquences d'un éventuel refus vu que cela lui semble imposé par le canton. M. Thierry Salzmänn répond que le principe de ce document n'a de valeur que si tout le monde l'approuve. Dans le cas contraire, il imagine que le PDR sera complètement remis en question. M. Thierry Salzmänn se demande si cela est vraiment le souhait du Conseil communal.

M. Eric Pantet relève que ce PDR concerne 70 communes du Nord vaudois et aimerait connaître le ressenti des autres communes. M. Thierry Salzman n'a pas de réponse précise à donner pour l'instant, compte tenu du fait que ce point est également amené aux séances de fin d'année des différents Conseils des autres communes.

Après analyse des documents, M. Svend Lehmann s'interroge sur les contraintes directement liées à la commune de Bavois. M. Julien Burnens explique que, comme constaté par la commission adhoc, le manque de considération de la commune de Bavois dans ce projet est plus à relever que les éventuelles contraintes qu'il pourrait y avoir. Il précise par la même occasion qu'il s'agit uniquement pour l'instant du volet stratégique et que le volet opérationnel, qui sera voté plus tard par l'exécutif contiendra, quant à lui, des mesures plus concrètes.

M. Eric Pantet demande s'il existe une date butoir pour prendre position sur ce PDR ou si ce point peut être étudié plus profondément et reporté à la prochaine séance. M. Thierry Salzman explique que le souhait des initiateurs de ce PDR était de le faire voter dans toutes les communes à la fin de l'année 2019.

M. Joris Carel constate que plusieurs conseillers souhaiteraient avoir plus d'informations à ce sujet. Par conséquent, il demande formellement si l'ADNV pourrait venir présenter convenablement ce PDR. M. Julien Burnens répond qu'une délégation de l'ADNV pourrait sûrement venir faire une présentation plus précise. M. Eric Pantet intervient et, indépendamment de la possibilité d'obtenir une explication plus détaillée, demande formellement à ce que ce point soit reporté à une prochaine séance du Conseil communal.

La Municipalité demande une suspension de séance.

M. Thierry Salzman prend la parole pour informer que la Municipalité a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour et informe que, comme souhaité par plusieurs conseillers, une explication plus détaillée sera donnée au mois de janvier. Ainsi, le vote pourra se faire lors de la première séance de l'année 2020.

## **7. Propositions individuelles**

La présidente informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite. Elle demande toutefois si un conseiller souhaite faire valoir son droit d'initiative. La parole n'est pas demandée.

## **8. Divers**

La présidente annonce les dates retenues pour les séances du Conseil communal de l'année 2020 :

- 25 février 2020
- 9 juin 2020
- 27 octobre 2020
- 8 décembre 2020

Avant de laisser la parole aux conseillers qui souhaiteraient s'exprimer, la présidente remercie le bureau pour sa collaboration et surtout le président habituel ainsi que la secrétaire du Conseil communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Elle informe aussi qu'une verrée sera offerte par la commune à l'issue de cette séance.

M. Jean-Michel Viquerat remercie l'assemblée de son soutien en faveur du FC Bavois (point 5 du présent procès-verbal).

M. Philippe Oulevay revient sur un point abordé par la Municipalité lors de la dernière séance du Conseil communal, à savoir la construction d'un terrain multisports. Il se souvient que ce point était déjà en discussion lorsqu'il était lui-même municipal mais il se rappelle que ce projet était plutôt destiné à voir le jour à proximité de la grande salle. Dès lors, il se questionne sur le choix de l'emplacement fait par la Municipalité actuelle et demande quelles ont été les motivations amenant à avoir choisi le terrain se trouvant derrière le collège. M. Thierry Salzmänn explique que ce point fera l'objet d'un préavis lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Cependant, il peut déjà préciser que le choix fait par la Municipalité a été motivé par le fait que le collège devra fort probablement subir un agrandissement dans un futur proche et que passablement de problèmes sont rencontrés avec les jeux de ballons autour du collège. De plus, la Municipalité a trouvé que le fait de rajouter une zone d'utilité publique à proximité du collège était une plus-value qui était très importante.

M. Alberto de Pascali revient sur la centrale solaire photovoltaïque. Il demande à quel moment un état de situation comprenant les résultats de production sera présenté. M. Thierry Salzmänn répond que cela sera fait en début d'année prochaine.

M. Thierry Tétaz aimerait savoir si la Municipalité a déjà eu des contacts avec l'Office Fédéral des ROutes (OFROU) concernant les nuisances sonores générées par l'autoroute car il constate une importante augmentation du trafic au fil des années. De plus, il y a quelques années, les arbres qui protégeaient du bruit ont été coupés. Il a aussi pu lire dernièrement dans la presse que la Confédération prend très au sérieux les nuisances touchant les communes proches des axes autoroutiers. Dès lors, il aimerait savoir ce qu'il en est pour Bavois. M. Thierry Salzmänn confirme que des mesures de bruit ont déjà été demandées à l'OFROU. Celles-ci avaient été faites après l'arrachage des arbres qui coupaient un peu le bruit et le résultat était largement en-dessous du seuil qui impose de prendre des mesures. Ces résultats vont être actualisés et seront mis à disposition sur le site internet de la commune. M. Thierry Tétaz demande à quand remonte ces mesures et à quelle saison cela a été fait. M. Thierry Salzmänn répond que ces mesures datent de 1 année, voire 2 ans maximum mais ne se rappelle plus à quelle période cela a été fait. La Municipalité va se renseigner.

Au nom de la Municipalité et de toute la commune, M. Thierry Salzmänn remercie les personnes présentes pour les décisions prises ce soir et souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente termine également en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 21h26.

G. Carel

Géraldine Carel  
Présidente



A. Karlen

Arianna Karlen  
Secrétaire